



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4280

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Travaux de requalification des installations d'assainissement du siphon de la Mulatière, bâtiment, siphon et dessableur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4280**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Travaux de requalification des installations d'assainissement du siphon de la Mulatière, bâtiment, siphon et dessableur - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Localisées à la confluence de la Saône et du Rhône, les installations d'assainissement du siphon de la Mulatière permettent la traversée de la Saône des eaux usées provenant du quartier de la Presqu'île à Lyon afin qu'elles puissent s'écouler en rive droite jusqu'à leur point de traitement : la station d'épuration de Pierre Bénite.

Ces installations comprennent :

- en rive gauche de la Saône :

- . 2 files de dessablage (chacune de 60 mètres de long), deux files de dégrillage et une chambre de lancement d'une boule permettant le curage des tubes de siphon ;
- . 2 tubes de siphon de diamètre 2,4 mètres permettant aux effluents de transiter sous la Saône par gravité vers la rive droite ;

- en rive droite de la Saône : un bâtiment constituant la chambre de récupération de la boule de curage.

Le site de la Confluence est actuellement en cours d'aménagement avec la réalisation du chantier du Musée des Confluences. Compte tenu de son implantation à proximité immédiate des ouvrages du siphon, datant des années 1960 et qui deviennent vétustes, la direction de l'eau prévoit leur requalification.

Les objectifs fixés sont les suivants :

- réduire les nuisances (en particulier olfactives) vis-à-vis des riverains et notamment du Musée des Confluences dont l'ouverture au public est prévue pour fin 2014,
- moderniser et fiabiliser les équipements actuellement en place et réduire le coût de fonctionnement,
- intégrer esthétiquement les installations d'assainissement dans le nouveau site de la Confluence.

Le montant prévisionnel pour la réalisation des travaux s'établit à 3 428 093 €.

Une individualisation de l'autorisation de programme globale P19 Assainissement en dépenses sur l'opération n° 2P19O2728, pour un montant de 418 060 € HT à charge du budget de l'assainissement a été décidée par délibération n° 2012-3014 le 25 juin 2012 au titre des études préalables et la maîtrise d'œuvre.

Une individualisation complémentaire est nécessaire au titre de la réalisation des travaux pour un montant de 3 428 003 € portant le montant total individualisé sur l'opération à 3 846 153 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de requalification du siphon de la Mulatière à Lyon 2° permettant la traversée des eaux usées provenant du quartier de la Presqu'île.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant de 3 428 093 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant sur l'opération n° 2P19O2728 :

- 258 060 € HT en 2014,
- 2 800 000 € HT en 2015,
- 370 033 € HT en 2016.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 3 846 153 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.